

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**CONVENTION RETROCESSION
ESPACES PRIVES ET COMMUNS
AMENAGEMENT DU CERCLE**

N° : D – 2022 – 07 – 04 – 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 034-213401359-20220704-D2022_07_4_03-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **06 JUL. 2022**
Et publication ou notification
Du **07 JUL. 2022**
Le Maire :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Olivier MONROS, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de rétrocession des voies privées et espaces communs de l'aménagement du Lotissement du Cercle par La SNC Le Cercle I, représentée par M. Louis Pierre ANGELOTTI à la commune.

Cette convention prévoit l'ensemble des modalités de rétrocession gratuite à la commune qui comprend l'ensemble des voies et réseaux (télécommunications, électricité, incendie, réseaux eaux potable, usées, pluviales, éclairage public, éléments de signalisation horizontale et verticale), qui seront transférés dans le domaine public de la commune et les parcelles du bassin de rétention dans le domaine privé de la commune.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec M. ANGELOTTI ainsi que l'acte notarié correspondant.

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT